Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 20 octobre 2026 à 19h00 en session ordinaire

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Virginie CHOSSON, Axel COSTERG-KARSENTY, Régis DE JOUSSINEAU, Julie DECHAMPT, Michel DELOCHE, Pauline FOMBARLET, Hubert JUGE, Gérard JULIEN, Tamara MEJIAS, Carole MOZE, Jean RIAILLON,
Absent(s) et pouvoir(s) : Julie SERRE pour Julie DECHAMPT, Nathalie ORBAN pour Anthony ARNDT, Pierre-Jean VEY pour Axel COSTERG-KARSENTY,

Secrétariat de mairie : Stéphanie DESBOS-LAURENT
Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

❖ **ORDRE DU JOUR :**

➢ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

➢ **DELIBERATIONS :**

1- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22/09/2026*
2- *Participation aux frais de scolarité : IME de Valence*
3- *Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2022,2023 et 2024*
4- *Remboursement des intérêts d'emprunt EHPAD le Grand Pré Alboussière 2026*
5- *CCRC : avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la CCRC et ses communes membres*
6- *CCRC : Adhésion au service mutualisé informatique : signature de la convention*
7- *CCRC : Présentation du rapport de service assainissement 2026*

➢ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Conseil municipal des jeunes
- Dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelon asiatiques : aide communale
- CCRC
- Fourrière intercommunale
- Ecole : point PPMS, grève
- CCAS
- Rhône Crussol Tourisme : rencontre du 1 octobre
- Point Voirie : reporté
- Point Travaux
- Information : tracteur tondeuse
- Plantation Pibou : date
- Question de Monsieur De Joussineau (opposition municipale)

➢ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

❖ **COMPTE RENDU DE SEANCE:**

➢ **Délégations/Décisions du maire** :

❖ Renouvellement de la signature électronique de Monsieur le Maire
❖ Authentifications de légalisation de signature
❖ Participation aux frais de scolarité convention avec la mairie de Chateauneuf de Vernoux
❖ Signature du devis avec la société Calypso Place (géomètre) pour la mise à jour du tableau de voirie
❖ Remboursement indemnités kilométriques

Remarque : *Monsieur le maire interpelle Régis de Joussineau, de l'opposition, qui, lors d'un conseil précédent (délib. 2026-044), a voté contre l'indemnisation des frais de déplacements d'élus. Depuis, Monsieur de Joussineau a soumis une demande de remboursement de frais pour sa participation à une commission. Monsieur le maire l'interroge donc sur ce point jugé contradictoire. Monsieur De Joussineau s'étonne de la forme de présentation de ce sujet et déclare que, selon lui, son vote visait les indemnités des élus étudiants. Le débat entre opposition et majorité étant compliqué Monsieur De Joussineau a déclaré qu'il reversera la somme au profit du Sou des écoles.*

➢ **Délibérations** :

Points abordés et commentaires	***Décisions***
1 - Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2026 *(Seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer.)* *Mme Chosson, Mme Orban et M. Vey absent le 22.09.26* ***Remarques** : Régis de Joussineau revient sur ses précédentes demandes de mise à jour du PV (voir Questions diverses)*	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** -Valide le procès-verbal du conseil municipal du 22.09.2026 Par 11 voix pour 1 contre 0 abstentions Délibération **n°2026-060, annexe 1** du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/
2 - Participation aux frais de scolarité : IME de Valence Monsieur le Maire présente : l'IME de Valence fait la demande d'une participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié sur notre commune. Monsieur le Maire propose de verser une participation de 60€/enfant comme pour les élèves du collège, sous forme de subvention.	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** - **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention d'un montant total de 60 euros - **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 Par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions Délibération **n°2026-061 annexe 2** du Procès-Verbal du conseil
3 - Admission en non-valeur de titres de recette des années 2022,2023 et 2024 Le comptable public demande l'admission en non-valeur de créances datant de 2022, 2023 et 2024, restées impayées malgré les démarches de recouvrement. Ces créances sont considérées comme irrécouvrables après épuisement des procédures prévues. L'admission en non-valeur permet de les retirer de la comptabilité de la commune.	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** - **VALIDE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées en annexe pour un montant total de 2616.02€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°7617050612 dressée par le comptable public - **PRECISE** qu'un mandat sera exécuté au compte 6541 de la section dépenses de fonctionnement - **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune Par 15 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération **n°2026-062, annexe 3** du PV
4 – Remboursement des intérêts d'emprunt EHPAD le Grand Pré Alboussière 2026 La commune doit verser au CIAS d'Alboussière une subvention couvrant les intérêts de l'emprunt lié à l'agrandissement de l'EHPAD Le Grand Pré.	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** - **VALIDE** le versement au CIAS d'Alboussière d'une subvention qui a pour objet de payer les intérêts de l'emprunt contracté en 2012 et renégocié en 2023 pour l'achat d'un terrain devant recevoir l'agrandissement du bâtiment de l'EHPAD le Grand Pré et la création de villas. - **AUTORISE** le maire à mandater cette subvention d'un montant de 503.01 euros - **DIT** que cette somme a été inscrite au budget 2026 Par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions Délibération n°**2026-063 en annexe 4** du PV
5- CCRC : Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la CCRC et ses communes membres	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** - **ÉMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Rhône Crussol et ses communes membres, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Après chaque élection municipale, le nouveau conseil rend son avis sur l'élaboration de ce projet entre la Communauté de Communes Rhône Crussol et ses communes membres	par 14 voix pour 0 contre 1 abstentions Délibération n°**2026-064 en annexe 5** du PV
6 – CCRC : Présentation du rapport du service assainissement 2025 Le rapport d'activité 2025 du service ASSAINISSEMENT (compétence communautaire) a été présenté en conseil communautaire du 24/09/2026. Ce rapport montre un service d'assainissement globalement performant, mais confronté à d'importants investissements à venir et à un point de vigilance particulier à Boffres, où la station d'épuration reste déclarée non conforme dans le bilan 2025. **Remarques** : *l'opposition (V. Chosson) demande les coûts financiers et regrette (R. De Joussineau) ne pas avoir eu le rapport complet à disposition avant le CM.* *Le 1er adjoint a reformulé les résultats financiers rapportés lors de la présentation de la synthèse.* *Monsieur le maire rappelle aussi que le rapport en objet a été diffusé préalablement et dans les délais aux membres du conseil*	**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** - **PREND** acte du rapport d'activités 2025 du service assainissement Par 13 voix pour 0 contre 2 abstentions Délibération n°**2026-065 en annexe 6** du PV

➢ Questions diverses :

- **Conseil municipal des jeunes**

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) est élu depuis le 16 octobre.
La cérémonie d'installation du CMJ avec la signature de la charte est prévue le 7 novembre.
Le maire et les conseillers félicitent l'initiative des équipes d'élus, des agents municipaux, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. Mais surtout merci aux enfants de Boffres

- **Dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques : présentation de l'aide intercommunale et choix par le conseil d'une aide communale**

La Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) aide les particuliers à hauteur de **50 % de la facture, plafonnée à 75 € par an**, pour la destruction des nids de frelons asiatiques, sous certaines conditions (signalement, entreprise habilitée et justificatifs).
Certaines communes, comme **Champis**, complètent cette aide en prenant en charge les **50 % restants, dans la limite de 75 €.**
Il est proposé au **Conseil municipal de Boffres** de décider s'il souhaite mettre en place le même dispositif d'aide communale par une délibération qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Proposition validée à l'unanimité

- **CCRC :** faits saillants
 - **Panneaux "signalétique Rhône Crussol" :**

Propositions et avis des communes, en cours

 - **Fourrière, Entente intercommunale relative aux espaces animaliers.**

Six intercommunalités du bassin valentinois y sont associées.
La participation de chaque EPCI est calculée au prorata de sa population.
Notre Intercommunalité retient les modalités d'une participation aux investissements via l'option d'un financement étalé sur 20 ans. Pour Rhône Crussol, cette seconde solution représente une charge annuelle estimée à 18 233 €, répartie entre les communes au prorata de leur population. Elle entraîne un coût financier supérieur à un paiement

direct mais permet de lisser l'effort budgétaire dans le temps.

- **Classes - programme Ecopousse** :

Le programme Ecopousse permet de sensibiliser les élèves, de la maternelle au CM2, aux enjeux de la transition écologique et aux économies d'énergie.

- **Permanence LEADER**

RDV organisé dans les locaux de la Maison du Territoire. Plusieurs communes se sont déplacées afin de présenter leurs projets et d'échanger sur les possibilités de financement mobilisables. Les communes intéressées peuvent encore se faire connaitre.

- **Ecole :** point PPMS, grève

- Plan Particulier de Mise en Sûreté (**PPMS**) est mis en place à l'école. Il traite des dispositions en cas d'intrusion et de risques majeurs
- **Grève** : mardi 13/10, une institutrice était en grève. La commune a pu mettre en place un service d'accueil minimum grâce à l'adaptabilité des agents. En effet, au-delà de 25% de personnel gréviste c'est à la commune que revient la charge et la mise en place du service minimum.

- **CCAS**

- **Opération Brioche** : 35 brioches vendues. Fontaines/ école /mairie/ marché soit 219 € récoltés
Reste la contribution de l'Auberge, à venir

- **Réunion avec Association Soleil** de Vernoux le 13.10.26 : Projet des boîtes de Noël pour les plus démunis

- **Séminaire VRM (Valence Romans Mobilité) du 14 octobre 2026 à Alixan :**

Objectif : repenser les 10 prochaines années de déplacement
Compte rendu : Présentation du diagnostic partagé en ateliers.

- **Rhône Crussol Tourisme :** rencontre du 7 octobre

La présidente et la directrice de l'Office de Tourisme Rhône Crussol ont rencontré la commune de Boffres le 7 octobre pour faire le point sur les projets touristiques.
L'échange très constructif a confirmé le **soutien de l'Office de Tourisme** aux projets de Boffres, notamment la démarche « **Village de caractère** », le **redémarrage du camping** et le **développement du Marché des Potiers**.

- **Point voirie**

Annulé et reporté au prochain conseil car le conseiller en charge (PJ Vey) n'est pas présent ce soir

- **Point travaux**

- Parking Templier : réalisé en enrobé drainant (un panneau explicatif a été commandé), reste à faire la réhausse de l'enrochement et le marquage horizontal
- Réfection de la calade montée du château par l'entreprise Gransard : la détection des réseaux enterrés a été faite le 21/09. En attente de la date de début d'intervention (maîtrise d'œuvre CCRC).
- Adduction eau de source : modification du tracé à la suite de la rencontre avec le département. Accord des propriétaires des parcelles sur le tracé pour établir une servitude. Relance des entreprises en cours.

- **Information :** vol du tracteur tondeuse

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, le local technique communal a été fracturé et le tracteur tondeuse, acheté 9000€ en juin, a été volé.
Une plainte a été déposée et l'assurance Groupama, qui ne couvrait pas ce matériel sans garantie spécifique, a finalement accordé un remboursement exceptionnel de 3 000 €.
La commission travaux devra définir le matériel de remplacement et le budget nécessaire.

- **Plantation Pibou**

La tradition veut que tout nouvel élu-e communal-e plante un arbre en l'honneur de son élection. Les nouveaux élus sont : Tamara, Pauline, Carole, Julie D, Julie S, Pierre Jean, Axel, Gérard, Michel et Régis.
La date retenue : samedi 21 novembre à 11h, proposition du parking Templier (entrée nord)

- **Question de Régis de Joussineau (opposition)**

L'opposition, par la voix de R. de Joussineau, a lu une déclaration revenant sur sa vision du fonctionnement du conseil municipal et ses demandes d'intégrer les commissions communales, en s'appuyant sur un courriel envoyé au maire. Le contenu plus détaillé du message sera porté au PV

Réponse du maire :
La majorité municipale réaffirme son engagement en faveur de la transparence, de l'information des habitants et du respect des règles. Nous sommes favorables à améliorer l'accès aux enregistrements, aux documents et aux informations du conseil, chaque fois que cela est utile et techniquement possible. Toutefois, la transparence ne doit pas être confondue avec la multiplication des contraintes. Notre commune a des moyens humains et techniques limités. Camille, la secrétaire, est actuellement en arrêt maladie et remplacée par Stéphanie, que je remercie pour son investissement et son professionnalisme.
Boffres c'est : respecter nos obligations, garantir la transparence et agir avec pragmatisme et efficacité au service des habitants.
Des échanges ont lieu en séance après ces déclarations. Monsieur le maire a rappelé à l'opposition qu'une quelconque intégration à des commissions municipales s'entend que par une volonté de l'opposition à travailler en équipe et pour les habitants de Boffres.

- **Prochaine Réunion groupe de travail Maison Hilaire :** mardi 24 novembre à 14h

➢ **Date du prochain conseil** : le mardi 24 novembre salle du conseil, **19h00**, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le Maire, Hubert JUGE

MAIRIE DE BOFFRES (Ardèche)

Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON